

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

- PROCES-VERBAL -

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur Francis BRETON, Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt janvier deux-mille-vingt-six

Etaient présents :

Francis BRETON, Sylvie RASSINOUX, Hubert CORMERAIS, Pierre CHATELIER, Annabelle ZAKI, Philippe MICHAUD, Marie-Thérèse GABORIAU, Philippe RENAUD, Carole JOSNIN, Jean-Jacques DENIAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Paulette BOURMAUD, Gilles CASSARD, Elise DEBIEN, François MORNET, Patricia LEGUET, Gladys PATRON, Nicole OLIVIER, Stéphane VIELVOYE.

Etaient absents excusés :

Sandrine BLUTEAU (pouvoir donné à Annabelle ZAKI),
Anthony BAUDRY (pouvoir donné à Jean-Jacques DENIAUD).

Etaient absents :

Olivier MINEAU,
Cédric DUCHENE.

Sylvie RASSINOUX est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

URBANISME – AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

- Urbanisme – Haut-Beauvais – convention de mandat avec Vendée Expansion

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE

- Service petite enfance – crèche L'Arbre à bulles – convention CAF « bonus trajectoire »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

- Finances – avance de subvention Familles Rurales février et avril 2026
- Finances – avance de subvention AGRS
- Finances – budget général 2026 – avance de crédit
- Finances – débat d'orientation budgétaire 2026

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

- Droit de préemption urbain
- Marchés publics
- Adhésion aux associations

COMMISSIONS ET RÉUNIONS

- Compte-rendu des dernières commissions
- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 23 février à 19h30

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025.

2. Urbanisme – Haut-Beauvais - convention de mandat avec Vendée Expansion

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2422-5 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L300-3,

Vu l'avis de la commission urbanisme aménagement et cadre de vie du 23 avril 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme aménagement et cadre de vie du 26 juin 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme aménagement et cadre de vie du 08 janvier 2026,

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement communal dans le secteur du Haut-Beauvais dont la contenance serait de 42 750 m².

Ce projet implique le passage de cette zone agricole en zone à urbaniser (1Au).

Pour mener à bien ce projet, et préalablement à une éventuelle modification du PLUi, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Commune soit accompagnée par Vendée Expansion pour garantir la maîtrise foncière du projet et lancer les études préalables à l'aménagement dudit secteur.

L'objectif de ces études préalables est de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cet aménagement, de se prononcer sur son opportunité, d'arrêter précisément le programme et de préciser les modalités de réalisation.

La mission porte également sur un accompagnement sur les négociations foncières engagées et sur le recueil de l'accord des différents propriétaires et exploitants.

Le contrat proposé a pour objet de confier à Vendée Expansion la représentation de la Commune pour l'accomplissement de tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions définies ci-dessous, en vue de faire réaliser des études préalables telles que définies ci-après.

Les attributions de Vendée Expansion seraient les suivantes :

- Fixation des conditions du bon déroulement des études.
- Préparation du choix des prestataires, signature des marchés d'études au nom et pour le compte du Mandant après approbation du choix des prestataires par celui-ci, gestion et préparation du paiement des marchés.
- Plus généralement, assurer une mission de coordination de l'ensemble des études ponctuelles confiées à des tiers, et d'information permanente du Mandant sur l'état d'avancement des études.

Les études préalables à réaliser dans le cadre de ce mandat seraient les suivantes :

- Etude Faune-Flore afin de préciser la sensibilité environnementale du site et les études opérationnelles pouvant en découler,
- Interventions topographiques nécessaires aux études,
- Etudes de sols permettant notamment de déterminer leur nature et les capacités d'infiltration des terrains,
- Esquisse d'aménagement et de programmation de l'opération à partir des études précitées, de l'analyse du site et de la documentation s'y rapportant (équipements existants, dispositions du PLUi,...),
- Concertation autour du projet afin de bâtir une programmation urbaine répondant aux attentes de la population,
- Chiffrage estimatif des travaux d'aménagement projetés,

- Elaboration du bilan prévisionnel d'aménagement.

La Commune confierait également à Vendée Expansion le soin de négocier les acquisitions foncières de l'ensemble du secteur d'étude avec notamment :

- **Enquête foncière** : cette mission comprendrait l'évaluation des biens en liaison avec les administrations concernées et la recherche de tous les propriétaires et ayants droit (usufruitiers, locataires, fermiers, etc),
- **Négociations** : les propriétaires et ayants droit ayant été déterminés, la Société prendrait contact avec ces derniers en vue d'obtenir un accord amiable. Cette mission comprend le recueil de promesse de vente, de résiliation de bail et autres conventions d'indemnités.

La convention serait conclue pour une durée de 18 mois.

La rémunération forfaitaire de cette prestation se décompose ainsi qu'il suit :

PHASES	MONTANT en € HT
1 - Démarrage du mandat	2 520,00 €
2 - Maîtrise foncière	5 880,00 €
3 - Caractérisation du site	3 360,00 €
4 - Programmation urbaine	7 140,00 €
5 - Formalisation du projet	7 560,00 €
6 - Suivi administratif et financier du mandat	2 100,00 €
7 - Concertation	2 520,00 €
TOTAL € HT	31 080,00 €
€ TVA	6 216,00 €
TOTAL € TTC	37 296,00 €
TOTAL € TTC (en lettres)	Trente-sept mille deux-cent quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de conclure une convention de mandat avec Vendée Expansion pour l'accompagnement de la Commune dans ses études préalables pour l'aménagement du secteur du Haut-Beauvais pour un montant de 31 080 euros HT,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mandat selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Service petite enfance – crèche L'Arbre à bulles – convention CAF « bonus trajectoire »

Vu la délibération N°DEL063CSPB250624 en date du 24 juin 2025,

Monsieur Le Maire rappelle que la crèche communale L'Arbre à bulles a ouvert ses portes au public le 17 mars 2025.

Monsieur Le Maire expose que la CAF, dans le cadre de ses missions, contribue au financement du fonctionnement de ce type de structure avec l'ambition de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif :

- de conciliation vie familiale/vie professionnelle,
- d'investissement social.

L'une des priorités de la CAF est l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté. Dans le cadre du fonctionnement de la crèche communale L'Arbre à bulles, une convention d'objectif et de financement 2025-2027 a été conclue en juillet 2025 permettant à la Commune de prétendre aux subventions suivantes :

- La subvention Prestation de service unique (Psu)
- Les bonus :
 - * inclusion handicap,
 - * mixité sociale,
 - * bonus territoire Ctg.

Monsieur Le Maire expose que la CAF propose maintenant de conclure une convention complémentaire pour la mise en place d'un bonus « trajectoire de développement » qui est versé en contrepartie du développement du nombre de places soutenues par la Commune sur la période 2025-2027.

Le versement du bonus, estimé à 5 100 euros en 2026 pour la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, est conditionné par l'engagement de la Commune au versement d'une subvention équivalente au montant du bonus trajectoire à chaque gestionnaire.

Ce qui est le cas en l'espèce, puisque la subvention d'exploitation pour la crèche (i.e le reste à charge pour la Commune) est estimée à 126 000 euros pour l'année 2025 et 168 000 euros pour l'année 2026.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de conclure avec la CAF une convention d'objectif et de financement Bonus « Trajectoire de développement » dans le cadre de l'exploitation et du fonctionnement de la crèche communale « L'Arbre à bulles » pour une période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

4. Finances – avance de subvention Familles Rurales février et avril 2026

Monsieur Hubert CORMERAIS et Madame Elise DEBIEN quittent provisoirement la séance.

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de l'étude des subventions de fonctionnement versées aux communes philbertines, il sera étudié, au titre de l'année 2026, le montant de subvention à attribuer à l'association Familles Rurales.

Dans l'attente de cette décision, qui interviendra au cours de la séance du conseil municipal d'avril prochain, il convient de se prononcer sur le versement d'une avance nécessaire au bon fonctionnement de l'association pour réaliser sa mission de service public.

À titre indicatif, Monsieur Le Maire précise que le montant de subvention qui avait été versée à Familles Rurales l'année dernière était de 90 000 euros.

Il propose que deux avances de 22 500 euros chacune soient versées à l'association en février et avril 2026 sur la subvention qui sera demandée au titre de cette même année.

Considérant l'intérêt de cette avance de subvention pour la commune au regard de sa compétence enfance,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer deux avances de subvention de 22 500 euros chacune à l'association Familles Rurales au titre de l'année 2026, ceci dans le cadre de son activité d'accueil périscolaire et de loisirs,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **de dire que la dépense est imputée au compte 6574.**

Monsieur Hubert CORMERAIS et Madame Elise DEBIEN réintègrent la séance.

5. Finances – avance de subvention AGRS

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de l'étude des subventions de fonctionnement versées aux communes philbertines, il sera étudié, au titre de l'année 2026, le montant de subvention à attribuer à l'association AGRS, Association en Charge de la Gestion du Restaurant Scolaire.

Dans l'attente de cette décision, qui interviendra au cours de la séance du conseil municipal d'avril prochain, il convient de se prononcer sur le versement d'une avance nécessaire au bon fonctionnement de l'association pour réaliser sa mission de service public.

À titre indicatif, Monsieur Le Maire précise que le montant de subvention qui avait été versé à l'AGRS l'année dernière était de 24 000 euros.

Il propose qu'une avance de 6 000 euros soit versée à l'association en février 2026 sur la subvention qui sera demandée au titre de cette même année.

Considérant l'intérêt de cette avance de subvention pour la commune au regard de sa compétence enfance,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une avance de subvention de 6 000 euros à l'association AGRS au titre de l'année 2026, ceci dans le cadre de son activité de service de restauration scolaire,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

- de dire que la dépense est imputée au compte 6574.

6. Finances – budget général 2026 - avance de crédit

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1 alinéa 3,

Monsieur Le Maire expose, qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, jusqu'à l'adoption du budget, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits d'investissement suivants :

- Opération 185 – Lotissement du Haut Beauvais : 37 300 euros pour la convention de mandat avec Vendée Expansion – accompagnement de la commune dans les études préalables pour l'aménagement du secteur du Haut-Beauvais.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de constituer une avance de crédit sur le budget général 2026 telle que présentée ci-dessous :**
 - **Opération 185 – Lotissement du Haut-Beauvais – 37 300 euros,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

7. Finances - débat d'orientation budgétaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire :

« Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- *1. l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- *2. l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».*

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi que les orientations budgétaires pour 2026, sont retracées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026,**

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

8. Droit de préemption urbain

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droit de préemption en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Parcelle	Adresse	Décision du maire
AT n°443 et 445	48 rue du Bas Ruet	Pas d'exercice du droit de préemption
AR n°31 et 32	4 avenue de Bretagne	Pas d'exercice du droit de préemption

9. Marchés publics

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Objet	Tiers	Mt_HT	Date	Code_postal	Ville
Pompe de chantier Mono 0.4KW	PALLARD	575,00	16/01/2026	44190	Clisson
Fourniture_Aiguille polyester 50m_STEC	REXEL	380,00	16/01/2026	75017	Paris
Crèche_Pergola Open Marquise 12160x3250 gris 7022	AMBIANCE VERANDAS	34 833,33	16/01/2026	85190	Aizenay
Bordures_Aménagement de sécurité	VM DISTRIBUTION	2 235,14	16/01/2026	85600	Montaigu-Vendée
Bordures_Anti-stationnement Esplanade	VM DISTRIBUTION	1 748,00	16/01/2026	85600	Montaigu-Vendée
Fourniture_Etagères bottes_EJG	BAILLY QUAIREAU	126,10	16/01/2026	85190	Maché
Crèche_Fournitures_Entretien	JM DISTRIBUTION	56,84	16/01/2026	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine
Fourniture_Etagères bottes_EJG	PALLARD	171,59	16/01/2026	44190	Clisson
Réparation porte_EJG	GUY GENDRE	100,00	15/12/2025	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine
EJG_2025/2026_Transport_Collège Jules Ferry	VOYAGES BOURMAUD	145,00	15/12/2025	85620	Rocheservière
Réparation_Porte_EJG	GUY GENDRE	153,56	18/12/2025	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine
Codes électroaux, écharpe et médailles du travail	SEDI EQUIPEMENTS	290,10	18/12/2025	30702	Uzès
Fournitures_Entretien 2026	JM DISTRIBUTION	7 267,49	29/12/2025	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine
Sangles_Harnais souffleurs	AMB LE LOULAY	119,44	29/12/2025	85600	Montaigu-Vendée
Formation_M.Caudart_Travaux à proximité de réseaux (AIPR)	CITY PRO	170,00	29/12/2025	85170	Bellevigny
Formation_4 agents_MC-TP-VR-SL_Conduite Engins de TP	CITY PRO	690,00	29/12/2025	85170	Bellevigny
Frais de scolarité ULIS 2024-2025	CNE MONTAIGU VENDÉE	1 398,00	29/12/2025	85600	Montaigu-Vendée
Formation_M.Caudard_Habilitation électrique BE-BS	SAFE	330,00	29/12/2025	85140	Essarts-en-Bocage

10. Adhésion aux associations

Adhésion aux associations	Montant	Date
CAUE 85	150,00	12/01/2026

11. Compte-rendu des dernières commissions

• **Commission communication du 18 décembre 2025 et du 14 janvier 2026**

Monsieur Philippe RENAUD expose que la commission communication s'est réunie le 18 décembre 2025 et le 14 janvier 2026 pour travailler sur le prochain Mag'Infos.

• **Commission urbanisme du 08 janvier 2026**

Monsieur Philippe MICHAUD expose que la commission urbanisme s'est réunie le 08 janvier 2026 pour travailler sur les changements de destination des granges (avis à émettre) et étudier la proposition d'accompagnement de Vendée Expansion sur le projet de lotissement du Haut-Beauvais. La commission a également échangé sur un éventuel projet d'acquisition d'une parcelle à proximité du futur espace vert les beautés qui nécessite une démolition et un désamiantage du bâtiment existant.

• **CME du 13 janvier 2026**

Madame Sylvie RASSINOUX expose que le CME s'est réuni le 13 janvier 2026 pour travailler sur la préparation des vœux du maire.

12. Date de la prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 23 février 2026 à 19h30

POINTS DIVERS

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation des élections le 15 mars prochain. Chaque conseiller municipal est invité à confirmer sa présence pour le déroulement des opérations de vote dans les bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.

Le secrétaire de séance



Sylvie RASSINOUX

Le président de séance



Francis BRETON